

Mission parlementaire française pour 4 jours à Kigali

FRANCE-RWANDA

Ils sont enfin venus – Ils ont vu Ils ont peut-être compris !

RUTABINGWA Eustache

Une mission d'information française conduite par les députés socialistes Bernard Cazeneuve – membre de la Commission Défense à l'Assemblée nationale et Pierre Brana, membre de la Commission des Affaires Étrangères à la même Assemblée – vient de séjourner dans ce pays du 21 au 24 septembre 98 à l'initiative du Président de l'Assemblée de Transition.

Au cours d'une conférence de presse organisée au Parlement, ils ont expliqué le cadre de leur mission et prié les journalistes de comprendre que la mission était tenue à un devoir de réserve aussi longtemps qu'elle n'aura pas rendu compte à son Parlement.

Il est utile de rappeler que la première



Parlement, 24.9.98 : « Le rapport de la mission d'information fera ressortir les responsables dans le génocide (Cazeneuve) »

JEAN KAMBANDA

suite de la page 4

première Instance a re-

tembre 98, les journalistes ont notamment voulu savoir pourquoi une mission « d'information » plutôt qu'une mission « d'enquête » ; pourquoi la mission n'a pas auditionné le CREDIT LYONNAIS et l'Armée française. Ils ont voulu également savoir si la France s'opposait toujours à ce que soit obligatoire la résolution n°978 par laquelle le Conseil de Sécurité demandait aux Etats membres d'arrêter tout génocidaire...

Au contraire de la mission d'enquête, la mission d'information dispose de plus de temps pour faire un travail en profondeur et contraint tout le monde à répondre à la demande d'audition, ont répondu les députés français.

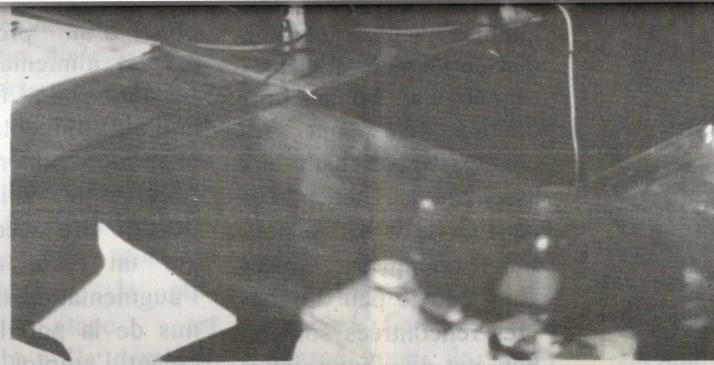
Quant au Crédit

lyonnais et à l'Armée, ils ont été auditionnés. Les soldats du commandement ont été entendus et ceux du champ le seront

audition de la mission d'information a eu lieu le 24 mars 1998. A l'ouverture, Paul Quilès, son président, précisa

Au cours d'une conférence de presse organisée au Parlement, ils ont expliqué le cadre de leur mission et prié les journalistes de comprendre que la mission était tenue à un devoir de réserve aussi longtemps qu'elle n'aura pas rendu compte à son Parlement.

Il est utile de rappeler que la première



Parlement, 24.9.98 : « Le rapport de la mission d'information fera ressortir les responsables dans le génocide (Cazeneuve) »

JEAN KAMBANDA

suite de la page 4

première Instance a recours à la grille générale des peines appliquées par les tribunaux du Rwanda. En se référant à la liste dressée par le Procureur général près la Cour suprême du Rwanda en application de la loi organique, on constate que Kambanda figure dans la première catégorie et est dès lors passible de la peine de mort. Mais la peine capitale est pros- crite par le statut du Tribunal. La référence à la grille des tribunaux rwandais est simplement de nature indicative sans valeur contraignante.

Estimant que l'aveu de culpabilité de l'accusé constituait une circonstance atténuante fort importante pour son client, M^e INGLIS demanda deux ans d'emprisonnement !



Députés français : CAZENEUVE (à gauche) Et BRANA, tous deux Socialistes

Kambanda a certes fourni au Bureau du Procureur 90 heures de déposition enregistrée qui seront utiles lors des prochains procès de hauts responsables politiques et militaires ainsi que de hauts fonctionnaires, reconnaît la Chambre. Et c'est en reconnaissance de cette coopération que des mesures de protection importantes pour sa

famille ont été prises, est-il précisé.

Non seulement les charges à l'encontre de Kambanda révoltent la conscience humaine mais encore l'accusé n'a jamais esquissé le moindre geste de repentir à l'endroit de ses victimes. C'est pourquoi il a mérité la peine maximum. Son avocat-conseil vient d'interjeter appel. □

audition de la mission d'information a eu lieu le 24 mars 1998. A l'ouverture, Paul Quilès, son président, précisa que les audiences porteront sur 10 thèmes : connaissance du Rwanda ; origines de la guerre de 1990 ; accords de défense liant la France au Rwanda ; évolution politique du Rwanda ; montée des violences ; opération Amaryllis d'avril 1994 ; le génocide ; opération Turquoise ; rôle de l'ONU et événements post-génocide.

Le but principal de la mission est d'éclairer les modes de décision qui ont conduit aux différentes modalités d'engagement militaire de la France au Rwanda, comme l'indique le premier compte-rendu de la première audition à la laquelle la presse était admise.

A la conférence de presse de ce 24 sep-

tembre, les députés ont répondu les députés français.

Au contraire de la mission d'enquête, la mission d'information dispose de plus de temps pour faire un travail en profondeur et contraint tout le monde à répondre à la demande d'audition, ont répondu les députés français.

Quant au Crédit lyonnais et à l'Armée, ils ont été auditionnés. Les soldats du commandement ont été entendus et ceux du champ le seront bientôt. Le rapport situera les responsabilités des uns et des autres.

Pour ce qui est de la résolution 978, la France est favorable à la création d'un Tribunal pour dissuader ceux qui seraient tentés de répéter les mêmes actes criminels. Il n'y a donc point d'ambiguïté au sujet de la résolution.

Devant ce que nous avons vu au site de Murambi, confesse Pierre Brana, les mots sont superflus. Le Rwanda ne pourra qu'être agréablement surpris des résultats du rapport, ajouta Bernard Cazeneuve. Dont acte. Ce serait peut-être le début d'une coopération à principes clairs et... à livres ouverts ! Chacun y trouverait son compte. □